CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 OCTOBRE 2026

Nombre de membres composant le Conseil	35
Nombre de membres présents à la séance	33
Nombre de membres représentés	2
Nombre de membres non représentés	0

Le mercredi 14 octobre 2026 à 20h00 les membres composant le conseil municipal de la commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle du conseil municipal.

Etaient présents :

Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Chantal DURAND, Madame Michèle DELOMEL, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Lionel GAUTIER, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Urbain OKOU, Madame Pascale RUIMY, Madame Saliha PONTVIANNE, Monsieur François BLOIS, Madame Suzanne LECROART, Monsieur Jérôme DUPUY, Madame Kourrea TRAORE, Monsieur Axel HAVERBEKE, Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI, Monsieur Bernard DUVERT, Madame Carmen PEREZ, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Vincent JARDIN, Monsieur Tony RENUCCI, Madame Agnès ASTEGIANI, Monsieur Alexis LECLERC-DALMET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents représentés :

Monsieur Brahim BAHMAD donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Madame Carmen PEREZ

Secrétaire de séance : Madame Michèle DELOMEL

Président de séance : Monsieur Francis SELLAM

DELIBERATION N° 28

APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT CONCLUE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) DU VAL-DE-MARNE POUR LES JOURNÉES DE LA PETITE ENFANCE AU TITRE DU FONDS NATIONAL DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

PREAMBULE - Madame Liliane REUSCHLEIN, 6ème Adjointe au maire déléguée "petite enfance et lien social"

Mes chers collègues,

Dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion (COG) 2023-2027, la branche Famille de la Caisse d'allocations familiales (CAF) du Val-de-Marne poursuit son engagement en faveur de l'accès des familles les plus fragiles aux modes d'accueil de la petite enfance.

Les fonds locaux ont pour vocation d'accompagner les enfants et les familles en situation de précarité accueillis au sein des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE). À ce titre, la CAF du Val-de-

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Marne soutient financièrement des actions d'accueil diversifiées et adaptées aux contraintes familiales et professionnelles.

Ces fonds contribuent notamment au financement d'événements dédiés à la petite enfance, tels que la Matinée ludique et la Fête de la Petite Enfance.

Les actions mises en œuvre poursuivent plusieurs objectifs :

- Mettre en place et pérenniser des actions de soutien à la parentalité portées par la Commune en faveur des jeunes enfants, des parents et des futurs parents ;
- Renforcer la visibilité des acteurs du territoire intervenant dans le champ de la petite enfance et de la parentalité ;
- Proposer des actions visant à lutter contre l'isolement des familles, favoriser le lien social et encourager les échanges autour de la parentalité ;
- Construire une continuité d'accompagnement entre les domaines de la santé, du social et de la famille.

Dans ce cadre, le projet intitulé « Les Journées de la Petite Enfance » a reçu un avis favorable de la commission d'action sociale de la CAF du Val-de-Marne. Une subvention d'un montant de 4 750 euros a ainsi été attribuée à la commune pour l'année 2026.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- D'approuver la convention d'objectifs et de financement n°4950-80365-509 conclue avec la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne pour les journées de la petite enfance au titre du fonds national de soutien à la parentalité, annexée à la présente ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Principaux textes réglementaires	• Code de l'action sociale et des familles et notamment l'article L.214-1-2 ; • Convention d'objectifs et de gestion 2023-2027 de la branche Famille.
Principaux documents de référence	Convention d'objectifs et de financement n°4950-80365-509 conclue avec la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne pour les journées de la petite enfance au titre du fonds national de soutien à la parentalité.

A reçu un avis favorable en commission enfance et jeunesse du 5 octobre 2026.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Article 1er : Approuve la convention d'objectifs et de financement n°4950-80365-509 conclue avec la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne pour les journées de la petite enfance au titre du fonds national de soutien à la parentalité.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à signer ladite convention et à prendre toutes les mesures en application de cette délibération.

Le Maire - Monsieur Francis SELLAM



La secrétaire de séance – Madame Michèle DELOMEL



261014_28

Je soussigné, Monsieur Maxime OUANOUNOU, 5ème adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

Publiée sous format électronique le : 20 OCT. 2026

Télétransmise au contrôle de légalité le : 20 OCT. 2026 À Joinville-le-Pont, le

261014_28

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)